

Syndicat mixte ouvert de la Cité de la gastronomie
Paris-Rungis et de son quartier

Séance du Comité Syndical du 19 janvier 2026

Date de convocation : 8 janvier 2026

Délibération n°2026-02

Objet : Autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses relatives à l'investissement 2026

Le 19 janvier 2026, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Rungis et en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur MARCILLAUD, son Président.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 28

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres représentés : 4

Présents : Patrick ATTARD, Véronique BASTIDE, Vincent BEDU, Régine BOIVIN, Murielle BOURREAU, Dalila CHAIBELAINE - suppléante de Antoine BRUNO, Stéphanie DAUMIN, Clément DECROUY, Chantal GERMAIN - suppléante de M. Richard DELL'AGNOLA, Ségolène DE LARMINAT, Patrick LEROY, Antoine MORELLI, Sabine PATOUX, Nicolas TRYZNA, Bruno MARCILLAUD.

Pouvoirs de Michel LEPRETRE pour Stéphanie DAUMIN, Jean-Daniel AMSLER pour Nicolas TRYZNA, Hélène DE COMARMOND pour Régine BOIVIN, Metin YAVUZ pour Sabine PATOUX

Le quorum étant atteint,

Mme Véronique BASTIDE a été désignée secrétaire de séance ;

LE COMITE SYNDICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants,

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivité Territoriales,

Considérant la nécessité de procéder à l'ouverture des crédits d'investissement du prochain exercice comptable par anticipation au vote du Budget primitif 2026,

Considérant que le montant des dépenses réelles d'investissement inscrit au Budget primitif 2025 était de 13 695 583 €,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président

Le Conseil Syndical,

Après en avoir délibéré,

VOTE

DECIDE A L'UNANIMITE

Article unique

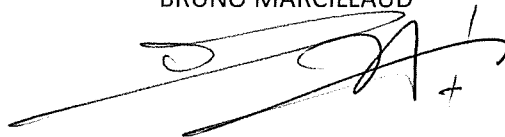
Autorise le Président à engager et à mandater, avant le vote du budget primitif 2026, des dépenses relatives à l'investissement 2026 pour un montant de 3 800 000 € en les affectant sur les chapitres suivants :

- Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles sauf 204) : 28 000,00 €
- Chapitre 204 (subvention d'équipement versée) 3 750 000,00 €
- Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) : 1 900,00 €
- Chapitre 23 (Immobilisations en cours) : 20 100,00 €

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait Conforme

Le Président Par délégation,
BRUNO MARCILLAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Marcillaud', with a small '+' sign at the end of the signature.